

Objectifs

- Maîtriser le contenu des réformes légales / réglementaires et des évolutions jurisprudentielles pour pouvoir les mettre en application rapidement
- Rappeler le cadre réglementaire permettant de comprendre dans quel contexte les nouveautés s'inscrivent
- Prévenir le contentieux
- Connaître les textes en attente de publication ou d'examen par le CSFPT

Participants / Prérequis

DGS, secrétaires généraux de mairie, DRH, RRH, gestionnaires RH, juristes RH

Prérequis : avoir une pratique en droit de la fonction publique.

THEMES TRAITES

1 : Actualité légale et réglementaire

Loi de finances 2025

- Impact de la maladie ordinaire sur le traitement des fonctionnaires

Textes réglementaires

- Simplification des règles de temps partiel (décret n°2024-1263 du 30 décembre 2024)
- Titularisation des BOETH (décret n° 2024-1207 du 23 décembre 2024)
- Contrat d'engagement éducatif (Décret n° 2024-1151 du 4 décembre 2024)
- Formation statutaire obligatoire (Décret n°2024-907 du 8 octobre 2024)
- Frais de déplacement (Décret n°2024-746 du 6 juillet 2024)
- Antécédents judiciaires des intervenants auprès des mineurs (Décret n° 2024-643 du 28 juin 2024 - Arrêté du 8 juillet 2024)
- Impact d'un congé de longue maladie et d'un congé de grave maladie sur le régime indemnitaire (Décret n°2024-641 du 27 juin 2024)
- Régime indemnitaire de la police municipale (Décret n° 2024-614 du 26 juin 2024)

Divers

- Cumul d'activités : Notion de services à la personne (Circulaire ministérielle du 3 janvier 2025)
- Assurance chômage : Arrêté du 19 décembre 2024 portant agrément de la convention du 15 novembre 2024

2 : Jurisprudence

- Obligations des agents, déontologie et procédure disciplinaire
 - Droit de se taire (CE, Section, 19 décembre 2024, n°490157)
 - Agent sous contrôle judiciaire (CE, 18 octobre 2024, n°470016)
 - Non-respect des règles de cumul d'activités (CE, 10 juillet 2024, n°466526)
 - Diverses jurisprudences de juridictions financières condamnant des agents pour non-respect des règles de droit public
 - Inconstitutionnalité des règles interdisant le recrutement d'un agent en cas de non-respect des avis rendus par la H.A.T.V.P (Conseil constitutionnel, 24 janvier 2025, n°2024-1120)
- Congés
 - Autorisations spéciales d'absence : congé menstruel, parité avec la FPE...
- Temps de travail
 - Notion de temps de travail effectif (TA Châlons-en-Champagne, 25 septembre 2024, n° 2201591)
 - Non-respect des garanties minimales du temps de travail (CE, 18 juin 2024, n° 463484)
- Rémunération
 - Versement du complément indemnitaire annuel : nécessaire individualisation, refus soumis à l'obligation de motivation
- Santé
 - Reconnaissance d'une maladie professionnelle (CAA Marseille, 12 novembre 2024, n°23MA01766)

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation*, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC). Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présentielle enrichie d'interactivités digitales.

Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

Intervenant :

Lorène DELEPAU, juriste, ancienne DRH de collectivités territoriales, est spécialisée en droit de la fonction publique. Formatrice, elle accompagne également les collectivités en tant que conseil et assure les fonctions de référent déontologue pour les agents.

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

Durée : 1 jour, soit 7 heures.



Actualité du droit de la fonction publique territoriale

Lefebvre Dalloz

Ce webinaire peut être proposé tous les 6 mois. Il s'agit d'un bon rythme pour revenir sur l'actualité.

Lieu et date(s) actualisé(s) : cf site web : www.sesame-formation.re

Coût HT :

Conditions tarifaires inter-entreprises : 750 € HT / personne.

Conditions tarifaires intra-entreprise (coût pédagogique/jour) : nous consulter

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.